

## **Rapport du jury**

### **Concours normalien étudiant Lettres**

#### **Session 2020**

La session 2020 du concours normalien étudiant Lettres (CNEL) a connu des contraintes liées à la situation sanitaire exceptionnelle de l'année en France, mais a répondu à toutes les attentes et exigences qui sont les siennes. Les rapports rédigés par chaque département, qu'on lira ci-dessous, le confirment tous, et il faut en remercier chaque commission.

On ne présentera ici que quelques remarques générales à titre introductif, sur chacun de ces deux aspects.

#### **Les conséquences de la situation sanitaire**

La principale conséquence de la situation sanitaire au printemps 2020 en France a consisté bien sûr dans l'impossibilité de tenir les épreuves d'admission, écrite et orale, du concours en présence à l'ENS.

Le jury tient à redire son attachement à la forme prise désormais par ces épreuves d'admission : des épreuves écrite et orale spécifiques à chaque département et à chaque candidat. Seules ces contraintes exceptionnelles ont conduit à une adaptation inévitable cette année et le jury s'associe aux démarches de l'établissement pour faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer l'ensemble des épreuves dans les meilleures conditions.

L'ensemble du jury est convenu de l'alternative adoptée pour pallier cette situation : un oral individuel organisé à distance et dédoublé, pour assurer le double examen prévu par l'écrit et l'oral habituels. On verra plus loin combien ce dispositif a répondu aux attentes.

Le jury tient à remercier les candidates et candidats, les membres des commissions, l'ensemble des services de l'ENS, pour la mise en place et le respect des conditions logistiques qui ont permis la tenue de ces épreuves d'admission qui ont sur ce plan aussi répondu à toutes les attentes et exigences requises.

Une dernière conséquence de la situation sanitaire, indirecte cette fois, doit être soulignée : les jurys des concours CPGE ayant été reportés au 3 août 2020, un certain nombre de désistements de candidats reçus aux deux concours ont eu lieu après cette date, et la liste définitive des reçus au CNEL a donc été complétée plus tardivement que d'habitude.

#### **Les résultats de la session 2020**

Il y eu pour cette session 505 candidats et candidates, dont 50 ont déposé une candidature dans deux départements. 60 postes étaient ouverts au concours.

Le jury tient à souligner la qualité des candidatures préparées par les étudiantes et étudiants dans des conditions particulièrement difficiles.

Cette qualité des candidatures s'est confirmée dans la double épreuve orale organisée cette année.

On rappellera que le concours est organisé par discipline au sein de chaque département, avec une commission spécifique, mais que les départements ne disposent pas d'un nombre de place déterminé a priori, ni de liste principale propre.

Une fois la liste des admissibles établie et les épreuves d'admission organisées, chaque commission propose parmi les candidats admissibles une liste de candidats proposés au jury plénier pour l'admission, et c'est ce jury final qui décide de la liste principale définitive, ainsi que d'une liste complémentaire.

Les départements tiennent compte dans leur classement de leurs propres capacités d'accueil, ce qui, compte tenu de leurs effectifs, intervient dans la répartition finale des candidats par département. Comme indiqué dans le précédent rapport, le jury tient compte pour l'admissibilité et l'admission du parcours académique du candidat, ainsi que des autres éléments constituant l'ensemble de leur parcours, dont la diversité fait partie des caractéristiques de ce concours ; s'y ajoutent bien entendu les résultats aux épreuves d'admission et donc cette année aux deux entretiens oraux.

Les statistiques du concours en annexe indiquent le nombre de candidats total et le nombre de candidats reçus par département, ainsi que le nombre de boursiers et la répartition entre candidats et candidates.

Le jury tient à redire pour finir ses félicitations à l'ensemble des candidates et aux candidats qui ont assuré la qualité du concours de cette année dans les conditions exceptionnelles que l'on vient de rappeler, et dont tous espèrent qu'elles ne se reproduiront pas l'an prochain.

Le concours, encore renforcé dans sa formalisation l'an dernier, a fait la preuve, à travers ces circonstances, de sa rigueur, de sa spécificité, de sa place centrale aussi bien pour l'Ecole que dans le paysage académique français.

Le jury remercie à nouveau toutes celles et ceux qui rendent cela possible.

# Rapport du jury du département d'économie

## 1. Remarques générales

Le concours normalien étudiant a pour but de recruter des étudiants, déjà titulaires d'une L3, afin qu'ils suivent une scolarité de 3 ans au sein du département d'économie. Ils y préparent le diplôme de l'ENS, validé par des cours fondamentaux en économie, un master orienté recherche, des cours dans les autres départements et des expériences d'ouverture (stages notamment).

Le concours est divisé en deux parties, une admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission pour les candidats admissibles. Le jury a reçu 27 candidatures – 23 pour lesquelles le département d'économie était le premier choix – dont 10 ont été sélectionnées pour les épreuves d'admission. À l'issue de celles-ci, quatre candidats ont été classés.

En raison de la situation sanitaire, la date limite de dépôt des dossiers a été repoussée au 24 avril. Par ailleurs, le format des épreuves d'admission a été modifié par rapport à celui de 2019. Au lieu d'un écrit et d'un oral, les candidats admissibles ont été conviés à un double oral, d'une durée totale de 40 minutes, qui a eu lieu par vidéoconférence au mois de juin.

## 2. Dossier d'admissibilité

Le dossier de candidature contenait, en plus du curriculum vitae et des relevés de notes, une lettre de motivation et un projet de recherche.

Le jury a reçu des dossiers d'étudiants de cursus variés : universités, classes préparatoires, premiers cycles d'écoles de commerce ou d'ingénieurs. Le jury a examiné avec attention toutes les candidatures, et tient à souligner cette année encore que les candidatures d'étudiants à l'université sont particulièrement bienvenues et pourraient être plus nombreuses.

La lettre de motivation permet aux candidats de retracer leur parcours académique, d'indiquer les raisons de leur intérêt pour le département d'économie, et de suggérer des domaines de recherche envisagés ou des projets professionnels. Cet exercice est souvent bien maîtrisé. Nous rappelons aux candidats qu'ils peuvent s'informer sur les formations dispensées au sein du département sur son site internet (<http://www.economie.ens.fr/>).

Le projet de recherche offre la possibilité de présenter un champ d'étude d'intérêt en économie, d'y développer une problématique et de dresser des pistes de recherche. Le jury a reçu des projets très divers, sur des sujets aussi variés que la dématérialisation des services publics, les marchés d'échange de reins, la malédiction des ressources naturelles ou l'impact des remittances sur l'éducation. Lorsque l'utilisation de certaines méthodes ou de certains outils (par exemple, le machine learning ou l'intelligence artificielle) est évoquée, le jury attend des candidats qu'ils précisent en quoi ces méthodes seraient appropriées pour répondre à leur problématique. Les projets les plus aboutis parvenaient à poser une question précise et originale, et à inscrire leur problématique dans une bibliographie adaptée (livres, articles académiques ou revues de littérature, rapports d'organisations publiques ou internationales).

### **3. Épreuves d'admission**

En raison de la situation sanitaire, les épreuves d'admission ont pris la forme d'un double oral. La première épreuve, d'une durée de 20 minutes, était précédée d'une préparation de 20 minutes sans document. Ce premier oral portait sur une question individualisée, en lien avec le projet de recherche proposé par la candidate ou le candidat, et avait pour objectif d'évaluer l'aptitude au raisonnement économique. Cet oral s'ouvrait par un exposé de 5 minutes, qui était suivi de questions et d'une discussion avec le jury.

Le second oral, également d'une durée de 20 minutes, était consécutif au premier oral. Les candidats étaient invités à présenter leur parcours, leur projet de recherche et leur projet d'insertion au département d'économie et à l'ENS plus généralement. Cette présentation de 10 minutes était suivie d'une discussion avec le jury.

Le jury était sensible aux circonstances, particulièrement difficiles pour certains, dans lesquelles ces oraux ont été préparés. Le format étendu de l'oral a suscité des échanges riches, qui ont permis au jury d'évaluer les candidats sur plusieurs critères complémentaires : culture générale et raisonnement économiques, motivation et insertion dans le département. Les candidats qui ont le mieux réussi ces oraux faisaient preuve d'esprit critique, savaient prendre le temps pour réfléchir aux questions, et s'étaient bien renseignés sur les formations proposées par le département. Parmi les quelques travers notés par le jury, certains candidats semblaient peu ou pas assez renseignés sur leur propre projet de recherche et se référaient systématiquement à un même ouvrage. De manière générale, le jury apprécie que les candidats soient en mesure d'appuyer leurs arguments sur des raisonnements économiques, et qu'ils sachent définir les notions économiques qu'ils évoquent.

## Rapport du jury du département Géographie et Territoires

En 2020, le département Géographie et Territoires a reçu et examiné 18 dossiers. 9 candidat.e.s ont été déclaré.e.s admissibles et 5 ont été finalement admis.es.

### 1. Le dossier d'admissibilité

Le jury constate pour la session 2020 une baisse du nombre de dossiers reçus, soit une tendance contraire aux années précédentes, qu'il ne peut que regretter.

Constatant de nouveau une surreprésentation des candidats franciliens et des candidats issus des classes préparatoires, le jury tient donc à réitérer ses encouragements à l'attention des étudiants poursuivant une formation hors Ile-de-France. Surtout, le jury rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir effectué sa scolarité au sein d'une classe préparatoire pour intégrer l'ENS par le concours normalien étudiant. Tous les parcours sont valorisés par le jury.

Le jury rappelle que deux conditions sont toutefois nécessaires pour être reçu au concours normalien étudiant :

- être titulaire d'une licence 3 obtenue sans équivalence ;
- être admis dans un master de son choix d'une université francilienne, porté ou non par l'ENS, mais comprenant un mémoire de recherche et s'inscrivant dans le champ de la géographie, de l'aménagement et de l'urbanisme, ou de la géopolitique. Cela suppose donc de postuler en parallèle à ce concours à un master.

Il est en outre attendu que les candidats précisent dans leur dossier la formation et l'établissement universitaire envisagé pour ce master. Dans cette optique, il est rappelé que les candidatures au concours normalien étudiant sont distinctes des candidatures pour les masters portés par l'ENS, tels que les parcours « Géographie et Géopolitique » ou « Programme Moyen-Orient Méditerranée » du master Humanités de l'université PSL.

Les dossiers des candidats sont examinés et classés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de l'excellence de leurs résultats ;
- de l'originalité, de la cohérence et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département ;
- de la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département et de l'ENS.

### 2. Les épreuves orales d'admission

En raison de l'épidémie du Covid-19, les épreuves d'admission ont dû être modifiées par rapport à la session de l'année précédente. L'écrit d'admission, en particulier, a été supprimé, et l'oral d'admission allongé.

Le format retenu par l'ensemble des départements Lettres a été celui d'une épreuve orale d'admission, d'une durée d'une heure, organisée à distance et composée de deux parties.

Le département Géographie et Territoires a organisé ces oraux sur deux journées, selon les modalités décrites ci-dessous.

Durant la première partie, les candidats ont d'abord disposé d'un temps de préparation de 20 minutes pour prendre connaissance d'un court extrait d'un article scientifique, en lien avec le projet de recherche présenté dans leur dossier et choisi à cet effet par le jury.

Puis, pendant un exposé de 10 minutes, les candidats ont été invités à :

- proposer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

S'en est suivi un entretien de 10 minutes avec le jury, destiné à tester la compréhension du texte par le candidat. Les questions du jury ont notamment porté sur la capacité des candidats à discuter le contenu théorique et méthodologique du texte, dans la perspective du champ scientifique dans lequel s'inscrivait le projet de recherche présenté par les candidats.

Pour cette première partie de l'épreuve, ont été valorisés les candidats capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire en mettant clairement en évidence la thèse des auteurs tout en soulignant non seulement les apports mais aussi les limites éventuelles de l'article proposé en le mettant en perspective avec la littérature existante sur le sujet. Les candidats qui se sont contentés de paraphraser le texte ont été, au contraire, pénalisés. La discussion d'un article scientifique fait partie des compétences attendues au sein d'un parcours universitaire : le jury rappelle donc que les candidats doivent y être préparés, tant sur la forme que sur le fond.

La seconde partie a consisté en une audition de 20 minutes. Les candidats ont tout d'abord été invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel, ainsi que leur projet de scolarité au sein du département Géographie et Territoires et de l'Ecole normale supérieure (10 minutes maximum). S'en est suivi un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et la faisabilité du projet de recherche présenté par les candidats, ainsi que la cohérence et la pertinence de leur candidature au regard de leur parcours universitaire et de leur projet professionnel (10 minutes maximum).

Le jury a constaté cette année une meilleure préparation des candidats à cette partie de l'épreuve. Ces derniers ont visiblement fait l'effort de se renseigner sur les formations proposées au sein du département et au sein de l'ENS. Néanmoins, le jury précise que les candidats ne sont pas évalués sur leur connaissance de l'offre pédagogique, mais bien sur leur capacité à démontrer la cohérence des formations et des enseignements envisagés par rapport à leur projet universitaire et professionnel.

En dépit de ces réserves, et au regard des circonstances exceptionnelles et difficiles de cette épreuve orale, le jury tient à saluer le sérieux et le mérite des candidats.

# Rapport du jury du département d'histoire

## 1. Remarques générales

Les candidats en histoire étaient cette année au nombre de 78 avec un fort déséquilibre de genre puisqu'on comptait 28 femmes seulement. Une large majorité d'entre eux venait des classes préparatoires (61 candidats sur 78, soit plus de 78%). 37 candidats venaient de province ou de l'étranger (1), soit un peu plus de 47%, mais avec une forte récurrence des mêmes classes préparatoires.

Même si le concours de normalien étudiant est évidemment ouvert aux élèves de classes préparatoires, qui ne sont pas recrutés sur les mêmes critères que dans les concours A/L et B/L, le département d'histoire tient à souligner qu'il serait très heureux de voir la part des étudiants ayant fait tout leur cursus à l'université progresser. Il rappelle aussi que la scolarité de normalien étudiant n'oblige pas les étudiants à abandonner leur université d'origine où ils peuvent poursuivre leur cursus en master s'ils le souhaitent.

## 2. Admissibilité

Le jury du concours est constitué d'un représentant de chaque grande période de l'histoire. Il sélectionne les dossiers des admissibles en prenant en compte trois ensembles de critères :

- Le premier est la qualité du projet de recherche envisagé pour le master, qui n'engage pas le candidat pour la suite, mais permet de mesurer sa capacité à proposer une thématique de recherche originale, à en présenter les principaux enjeux et à fournir une première orientation bibliographique, voire quelques éléments concernant les sources qui rendent possibles le traitement d'un tel sujet. On ne saurait trop recommander aux candidats de ne pas s'en tenir à des projets directement issus des programmes des concours.

- Le deuxième ensemble de critères porte sur les résultats en classe préparatoire ou à l'université, avec une attention spécifique aux notes en histoire. Les résultats aux concours CPGE, lorsqu'ils ont été passés, sont aussi pris en compte. Il ne faut donc pas oublier de joindre les relevés de notes correspondant.

- Le troisième ensemble de critères consiste à évaluer ce que l'ENS pourra spécifiquement apporter au candidat pour la mise en œuvre de sa recherche et de son projet professionnel. Il est donc important de soigner sa lettre de motivation afin de répondre à ces questions. Dans ce troisième ensemble de critères l'ensemble du parcours y compris social des candidats est pris en compte.

L'équilibre entre ces trois ensembles est déterminant. Le nombre d'excellents candidats étant à ce stade très élevé, un niveau faible dans l'un des trois domaines réduit fortement les chances d'admissibilité.

À l'issue de cette première phase, le département a sélectionné 14 candidats (2 en histoire ancienne, 4 en histoire médiévale, 3 en histoire moderne et 5 en histoire contemporaine). L'un des candidats, admissible également au DSA, a choisi de présenter l'oral dans ce département.

### 3. Admission

Cette année, l'épreuve d'admission a exceptionnellement été organisée à l'oral seulement et par visioconférence. Ces oraux n'ont heureusement connu aucun problème technique et le jury a apprécié la bonne tenue des présentations des candidats et leur bonne maîtrise de la gestion du temps.

Pour retrouver en partie la distinction qui existait entre le contenu des épreuves écrites et celui des épreuves orales, l'oral était divisé en deux moments distincts. Pendant la première phase, les candidats recevaient un sujet lié à leur projet de recherche, mais posant un problème historiographique plus général. Ils avaient 20 minutes pour préparer sous les yeux du jury et devaient ensuite présenter le résultat de leurs réflexions pendant 10 minutes avant de répondre à 10 minutes de questions. Dans la deuxième phase de l'oral, le candidat devait présenter son projet de recherche pendant 10 minutes avant d'échanger avec le jury pendant 10 minutes.

Des écarts se sont creusés entre les candidats qui étaient capables de rendre compte de leurs lectures personnelles et de justifier leur projet et ceux qui se contentaient de répéter la version écrite de leur projet sans être capables de l'approfondir ou même de l'expliquer. Dans de rares cas, le jury a constaté que le projet et les références citées en notes de bas de page par les candidats n'étaient pas vraiment maîtrisés par ces derniers, ce qui jetait un doute sur le fait que le candidat avait conçu lui-même ledit projet de recherche. Lorsqu'un tel doute existe, les candidats ne peuvent en aucun cas espérer être admis. On ne saurait donc trop recommander de ne citer que des ouvrages qui ont réellement été lus et de n'employer que des concepts dont on connaît vraiment le sens. Le jury n'attend pas une culture historique sans faille mais une réelle maîtrise, au moins bibliographique, du domaine de recherche qui a été choisi librement par le candidat.

Onze candidats ont été classés.

## Rapport du jury du département Arts

Les candidatures au concours normalien étudiant pour le département Arts ont été au nombre de 82, soit un quart plus nombreuses que l'année précédente (63 candidat.e.s en 2019). Six candidatures sur dix proviennent des CPGE, dont près des deux-tiers d'établissements situés hors Ile-de-France. 30 % des dossiers viennent d'étudiants en L3 à l'université (généralement parisiennes), et 10 % d'étudiants en 3<sup>ème</sup> année de CPES.

La répartition des candidats était la suivante :

- Théâtre : 23
- Musicologie : 12
- Histoire de l'art : 17
- Cinéma : 30

### 1. Le dossier d'admissibilité

Après examen des dossiers par le jury, composé des enseignants du départements, 28 candidats ont été retenus pour passer les épreuves écrites et orales, soit environ un tiers des candidats. Il faut noter le sérieux avec lequel ces dossiers ont été préparés et l'attention tout particulière avec laquelle les projets de recherche avaient été rédigés. On doit cependant déplorer que ces projets soient trop souvent liés à des sujets abordés en classe préparatoire et que les spectacles vus (en études théâtrales en particulier) soient généralement ceux où les étudiants sont allés avec les enseignants. On apprécierait qu'à l'oral, les candidats fassent preuve, avec plus de décision, de parti-pris personnels.

La répartition des candidats sélectionnés était la suivante :

- Théâtre : 7
- Musicologie : 6
- Histoire de l'art : 6
- Cinéma : 9

### 2. L'épreuve orale d'admission

L'écrit étant supprimé cette année, l'oral donnait lieu au même concours avec épreuves spécifiques pour chaque discipline représentée au département.

L'épreuve orale s'est organisée comme suit : sur une durée d'une heure, en visio-réunion, une question a été envoyée à chaque candidat au début de son passage. Le candidat ou la candidate a pris connaissance du sujet et l'a travaillé pendant 20 minutes.

Un premier oral s'est déroulé sur la question posée (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion) ; un second oral a suivi immédiatement, portant sur le parcours du candidat ou de la candidate et son projet (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion).

La question soumise au candidat reste de portée générale, inspirée cependant par le projet de recherche. Elle met en valeur sa capacité à placer son projet en perspective avec les grandes problématiques de la discipline, avec le contexte bibliographique et de recherche propre à son projet, et sa capacité à formuler des réponses de manière réflexive concernant le champ de recherche où il/elle s'inscrit.

Lors de la seconde épreuve orale, la présentation du projet de recherche était suivie d'une discussion libre avec les membres du jury. Le temps de présentation du projet est précédé d'un bref rappel du parcours personnel et des motivations du candidat.

La façon dont les candidats ont présenté leur projet a pu permettre de vérifier leur engagement à la recherche. On met en garde les candidats sur le risque de l'« empilement » des cursus qui les tente

souvent : outre un master de recherche, le master de Sciences po, plus le diplôme de l'ENS. La course aux diplômes ne permet pas toujours une progression personnelle profitable.

Voici quelques exemples de questions posées :

- Cinéma : « Que pensez-vous de cette phrase d'Amos Gitai : "Le cinéma est une architecture de la mémoire" ? » ; « Serge Daney évoquait comme seuls sujets possibles du cinéma contemporain « l'alliance et la filiation ». Votre expérience du mélodrame confirme-t-elle cette affirmation ? » ; « Qu'évoque pour vous cet appel d'Abel Gance, lancé à ses équipes au début du tournage de Napoléon : "Il faut que le film nous permette d'entrer définitivement dans le temple des arts par la gigantesque porte de l'histoire." ? »,...

- Théâtre : « Qu'apporte le numérique au théâtre ? » ; « Le silence au théâtre, ouvrez des piste de réflexion » ; « Deux spectacles que vous avez détesté ? » ; « Qu'est-ce que les sciences humaines peuvent apporter à l'étude d'un spectacle ? »,...

- Histoire de l'art : « Existe-t-il des arts natioanux, ou faut-il moduler cette notion ? » ; « Peut-il exister un art écologique ? », « La mer » ; « L'artiste et la nuit » ; « L'autoportrait et le reflet de soi – ou d'une société »,...

- Musicologie : « Qu'est-ce qu'un musicien engagé ? » ; « La partition est-elle un texte comme les autres ? » ; « La musique peut-elle être drôle ? »,...

### **3. L'admission**

Douze étudiants ont été admis au département Arts par le concours normalien étudiant :

- Théâtre : 2
- Musicologie : 3
- Cinéma : 4
- Histoire de l'art : 3

Si une certaine diversification des dossiers est souhaitée, elle devrait normalement venir d'une meilleure communication dans les universités. Quoiqu'il en soit, le concours normalien étudiant 2020 a permis d'accueillir douze jeunes gens aux parcours de valeur et qui se sont fort bien intégrés au département.

## Rapport du jury du département Littératures et langage

Le jury du département Littératures et langage se compose de deux commissions : une commission « Langues », qui examine les dossiers de candidates et candidats dont le projet de recherche se situe dans le domaine des littératures et civilisations étrangères, et une commission « Littératures française et comparée », qui évalue les dossiers des candidats en littérature française et en littérature comparée. C'est le jury de département qui décide, sur la base du projet de recherche, d'attribuer les dossiers à l'une ou l'autre des deux commissions.

### 1. Quelques chiffres

Le jury du département Littératures et langage a reçu 118 dossiers de candidatures lors de la session 2020, soit une augmentation sensible par rapport aux 90 dossiers de 2019 (+31%).

Les candidats viennent majoritairement de CPGE (environ 72%), évidemment plus familiers du concours de l'ENS. Les autres candidats ont souvent fréquenté aussi les CPGE pendant un ou deux ans avant de rejoindre l'université.

La commission « Littératures française et comparée » a examiné 86 dossiers de candidatures. 68 candidats avaient proposé un projet de littérature de langue française, et 18 un projet de littérature comparée (c'est-à-dire prenant pour objet un corpus de plusieurs œuvres d'aires culturelles et linguistiques différentes). 12 candidats ont été retenus pour passer les épreuves d'admission. 5 ont été proposés pour admission, ce qui correspond à 5,8% des candidatures : ce taux d'admission est comparable à celui de l'an dernier (6,1%).

La commission « Langues » a examiné 24 dossiers de candidature en littératures et civilisations étrangères, contre 25 l'année précédente. Les dossiers présentaient des projets de recherche orientés pour l'essentiel vers la littérature anglophone, mais également vers les littératures et civilisations italienne (4 dossiers), germanique (2 dossiers), hispanophone (2 dossiers), arabophone (1 dossier) et russophone (1 dossier). 7 candidats ont été retenus pour passer les épreuves d'admission (contre 9 en 2019). 5 ont été proposés pour admission (contre 4 en 2019).

Des 10 candidats proposés par le jury du département pour admission sur liste principale du CNEL, 2 ont intégré l'ENS par le concours A/L. Des 3 candidats classés sur liste complémentaire, 1 a intégré l'ENS par le concours A/L, 2 se sont désistés.

### 2. Évaluation des dossiers

Le jury a évalué : la formation des candidats ; leur aptitude à la recherche et la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par le département Littérature et langages.

Le jury apprécie en particulier : la clarté et l'intérêt du propos ; l'originalité éventuelle de l'objet étudié ou de la méthode suivie ; la connaissance du domaine concerné ; la conceptualisation et le raisonnement. Ce projet n'est pas toutefois un travail achevé et peut présenter des lacunes ou des imperfections qui ne sont pas rédhibitoires.

Le jury observe aussi le niveau du candidat dans les matières pertinentes pour la scolarité à l'ENS au département Littératures, ainsi que le parcours général du candidat. Notons au passage qu'on n'attend pas des candidats que leur parcours soit une trajectoire linéaire, tendue depuis toujours vers le même but et exempte de tout aléa. La lettre de motivation est le bon lieu pour présenter le profil général du candidat de manière synthétique : on peut éventuellement y expliquer les points atypiques du dossier ou y clarifier la chronologie du parcours.

### **3. Nature des épreuves de la session 2020**

Les oraux se sont déroulés par visioconférence.

La première partie consistait en un entretien individuel de personnalité et de motivation avec le jury (20 minutes). Au cours de cette audition, le candidat commençait par présenter son parcours pendant 10 minutes environ. Des questions de la part du jury portaient sur certains aspects du dossier du candidat, sur ses lectures personnelles, ses centres d'intérêt, son orientation professionnelle, ainsi que sur la façon dont il entendait composer sa scolarité à l'ENS.

L'entretien a permis de mettre en valeur les étudiants qui ont construit un projet de recherche personnel, capables de discuter les références théoriques ou critiques qu'ils y mentionnent, qui mobilisent avec pertinence leurs connaissances. Le jury apprécie que les candidats se soient renseignés non seulement sur l'ENS mais aussi sur le département de Littératures, sur les cours et les formations qu'il propose (comme le master Littératures, la préparation à l'agrégation, etc.).

Au terme de ce premier entretien, un document était transmis par courriel au candidat : commençait alors la seconde partie de l'épreuve, toujours en visioconférence. Il s'agissait d'un commentaire de document de 20 minutes, précédé de 20 minutes de préparation surveillée. Le document consistait en un extrait textuel en lien avec le projet de recherche des candidats. Ce texte n'appartenait pas forcément au corpus du projet : il pouvait s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc. Au cours de cette seconde audition, les candidats présentaient leur commentaire pendant 10 à 15 minutes, suivies de 5 à 10 minutes de questions et d'échanges avec le jury. Les textes proposés par la commission « Langues », ainsi que les questions posées par le jury étaient dans la langue étrangère correspondant au domaine de spécialité du candidat. Le commentaire de texte devait se faire dans cette même langue.

Le commentaire du document ne devait pas forcément prendre la forme d'une explication de texte ligne à ligne, étant donné la brièveté de l'exposé (10 à 15 minutes). Le candidat devait avant tout dégager les axes principaux d'étude qui lui semblaient pertinents sur le texte proposé, et appuyer cette synthèse sur plusieurs remarques précises d'analyse du texte. La discussion avec le jury était l'occasion de revenir sur les grands enjeux du texte, sur l'analyse précise de son écriture (en revenant par exemple sur une analyse

du candidat, ou au contraire en soumettant à sa sagacité un extrait qu'il n'avait pas commenté pendant son exposé), ou encore sur la relation entre le texte proposé et le projet du candidat.

L'objectif d'une telle épreuve est d'évaluer les facultés d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à réagir face à un texte potentiellement inconnu, parfois déconcertant, mais lié d'une manière ou d'une autre à son projet.

La durée totale de chaque session de visioconférence était d'une heure.

# Rapport du jury du département de philosophie

## 1. Remarques générales

En dépit des circonstances particulières qui ont amené à changer les modalités du concours en philosophie comme dans les autres disciplines, les épreuves d'admissibilité et d'admission se sont bien déroulées. Les candidates et les candidats ont eu la possibilité de prouver leurs compétences en philosophie, ainsi que leur motivation à entrer à l'ENS. Le département de philosophie est satisfait des résultats d'un concours qui, comme les années précédentes, reste très exigeant.

## 2. Admissibilité

Le département a reçu 114 dossiers. Tous dans l'ensemble étaient préparés avec le plus grand sérieux, à la fois dans la présentation et la clarté du propos. Les lettres de motivation et les projets ont fait l'objet d'un très grand soin, et le jury s'en est félicité. Les dossiers ont été examinés en fonction de plusieurs critères : la cohérence du parcours, la motivation de l'étudiant à étudier la philosophie à l'Ecole normale supérieure, la pertinence et l'originalité du projet déposé. Certains projets de recherche se sont naturellement détachés étant donné leur singularité et le niveau d'élaboration dont ils ont fait preuve (par exemple, des projets sur les théories du bien-être, sur Poincaré, ou encore sur l'éducation chez Kant). Certains se sont fait remarquer par leur originalité, d'autres par leur précision. Le jury est ouvert à tous les sujets de recherche : que ceux-ci soient classiques (un projet sur Platon a été retenu, un autre également sur Hegel) ou plus spécifiques (Quine, Goodman ou Aldo Leopold).

A l'issue de la délibération, 13 candidates et candidats ont été retenus.

## 3. Admission

Les admissibles ont passé à l'oral une épreuve en deux parties (à distance, les conditions sanitaires ne permettant pas que les oraux puissent avoir lieu à l'ENS) :

- dans un premier temps, ils ont eu à répondre à une question de philosophie générale en rapport avec leur projet de recherche et le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser. Ils ont eu 20 minutes pour la préparer, sous surveillance électronique, puis 20 minutes pour exposer leur propos et répondre aux questions des membres du jury ;

- dans un second temps, ils ont présenté leur parcours et leur projet de recherche, puis ont eu un entretien avec le jury (20 minutes).

Les admissibles ont semblé dans l'ensemble bien préparés à cet oral, et la question de philosophie générale a dans l'ensemble été bien traitée (par exemple : « La philosophie se distingue-t-elle de la littérature ? » ou « A quoi peut servir une utopie ? »). Le jury n'attendait pas, comme cela avait été précisé aux admissibles, une réponse sous forme dissertative, mais une analyse des termes et des enjeux de la question posée. L'exercice a permis aux membres du jury de vérifier les compétences philosophiques des candidats, leur capacité à argumenter, à donner et à exploiter de bons exemples.

L'entretien en seconde partie s'est révélé plus sélectif : le jury a pu vérifier la cohérence du projet et l'investissement des candidates et candidats. Certains exposés liminaires ont manqué de clarté, de précision et de construction. Ils sont pourtant essentiels, puisqu'ils permettent de justifier le projet de recherche. Il est apparu, au cours de la discussion, que certains admissibles ne maîtrisaient pas totalement les enjeux ou les implications des sujets qu'ils souhaitaient explorer. Le jury a bien conscience qu'il ne s'agit que de projet, que le travail de recherche a pour fin de préciser. Il n'attend pas que les candidates et candidats puissent en montrer toutes les implications, mais au moins qu'ils puissent expliquer leur choix et les raisons qui les ont poussés vers tel ou tel domaine de spécialisation.

A l'issue des oraux, 6 candidates et candidats ont été retenus.

# Rapport du jury du département de sciences de l'Antiquité

## 1. Admissibilité

Pour cette session, le département des sciences de l'Antiquité a reçu et examiné au total 31 dossiers (soit un de plus que l'année précédente), dont trois doubles candidatures.

La diversité d'origine géographique des candidats et candidates relevée lors de la session 2019 s'est confirmée : presque la moitié des dossiers (14) émanaient d'étudiants et étudiantes de CPGE ou d'universités situées hors Île-de-France, avec une dizaine d'établissements de province et d'outre-mer représentés. Une timide diversification a pu également être observée dans le profil des candidats : même si les étudiants de CPGE demeurent majoritaires (24), sept dossiers ont été présentés par des étudiants ayant effectué tout ou partie de leur cursus à l'université. Pour les sessions à venir, le jury continue à encourager les candidatures d'étudiants en L3 de lettres classiques, d'archéologie ou d'histoire.

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un projet de recherche correspondant au mémoire de master 1 (préparé, en cas d'admission, à l'ENS ou dans un établissement extérieur), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au parcours antérieur du candidat et à son projet d'études : relevés de notes, lettre de motivation.

Les projets de recherche examinés cette année couvraient des domaines et époques variés ; mais contrairement à la session précédente, ils relevaient principalement de la littérature grecque ou latine et de l'histoire ancienne. Il est rappelé que des projets sont les bienvenus dans tous les domaines des sciences de l'Antiquité, même dans des disciplines encore peu familières aux candidats, par exemple l'archéologie ou la linguistique pour les étudiants de CPGE : tant pour l'admissibilité que pour l'admission, le jury sait prendre en compte la singularité de chaque cursus.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un bref état de la question, une justification du corpus, et développer quelques axes de recherche ; les références citées en bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page.

Le parcours ne pesant pas moins que le projet de recherche dans l'appréciation du jury, il est demandé aux candidats, conformément aux consignes générales fixant la composition du dossier, de veiller à fournir des relevés lisibles, et tout particulièrement aux candidats de CPGE le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours présentés l'(les) année(s) précédente(s) ; les résultats en langues anciennes, en particulier, constituent un élément important de l'appréciation. Le projet d'études, qui expose la formation plus large que souhaiterait acquérir le candidat au sein du département et de l'École, est quant à lui évalué selon les deux critères de la cohérence et de l'originalité.

Comme l'an passé, et malgré les conditions peu favorables du printemps dernier, les dossiers ont manifestement été préparés avec le plus grand soin, et bon nombre d'entre eux étaient de haute tenue académique.

À l'issue de l'examen des dossiers, le jury a déclaré 15 candidats admissibles.

## **2. Admission**

Les conditions sanitaires ayant imposé des aménagements, l'admission a pris la forme d'une double épreuve orale par visioconférence, d'une heure au total, comprenant :

- une épreuve de spécialité (20 min de préparation, 20 min devant le jury), en deux temps : exposé du candidat (5 à 10 min), discussion avec le jury ;
- un entretien de motivation (sans préparation ; 20 min devant le jury), en deux temps : exposé du candidat (5 à 10 min), entretien avec le jury.

### *Première partie : épreuve de spécialité*

L'épreuve orale de spécialité, qui remplaçait l'épreuve écrite, était également individualisée. Chaque candidat s'est vu soumettre une question large en lien avec son projet de recherche ; il lui était demandé de l'analyser et d'en dégager des pistes de réflexion, en mobilisant ses connaissances dans les différents domaines des sciences de l'Antiquité.

Le premier temps de cette épreuve a permis d'évaluer la capacité des candidats à prendre du recul par rapport au domaine où ils avaient inscrit leur projet et à construire en temps limité un propos articulé ; les meilleurs exposés étaient en outre déjà appuyés sur des connaissances solides. À qualité d'exposé égale, la discussion qui a suivi a souvent servi à départager les candidats ; on rappellera utilement qu'une question du jury est souvent une invitation à rectifier ou à nuancer un point, et que le candidat a tout intérêt à prendre quelques instants pour réfléchir, la pertinence des réponses étant un élément décisif.

### *Deuxième partie : entretien de motivation*

Le format de cette deuxième épreuve était quant à lui inchangé. Le candidat disposait de cinq à dix minutes pour présenter son projet d'études et de recherche ; l'exposé était suivi d'un entretien avec le jury portant sur ces deux aspects de son dossier.

À nouveau, le jury souhaiterait attirer l'attention des admissibles sur l'importance d'une préparation en amont de leur présentation, pour éviter les périls et les maladresses de l'improvisation : les candidats sont jugés sur leur capacité à exposer à l'oral les raisons de leur candidature de façon claire et synthétique. Les recommandations de la section précédente concernant la discussion valent tout aussi bien pour le second temps de cette deuxième épreuve ; l'entretien permet en outre d'évaluer le caractère personnel du projet de recherche et le degré d'implication du candidat.

À l'issue de cette double épreuve, sept candidats ont été proposés à l'admission.

Malgré les conditions particulières dans lesquelles a dû se dérouler cette session, le jury en est satisfait et se réjouit d'accueillir au département des sciences de l'Antiquité une nouvelle promotion de normaliens

étudiants prometteurs. Qu'il lui soit permis de saluer également, de façon plus large, le courage et la volonté dont ont fait preuve l'ensemble des candidats de cette année face aux incertitudes qui ont pesé sur le concours et aux circonstances souvent difficiles dans lesquelles ils ont dû préparer leur dossier et, pour les admissibles, passer les épreuves.

# Rapport du jury du département de sciences sociales

## 1. Le dossier d'admissibilité

Le département de sciences sociales a reçu 89 candidatures (soit 28 de plus que l'année dernière), dont 18 doubles candidatures (10 conjointes avec le département d'histoire, 5 avec le département d'économie, 2 avec le département de philosophie et 1 avec le département de géographie). Le département était le premier vœu de rattachement de 79 d'entre elles, le second vœu pour les 11 autres. 27 candidatures visaient plus particulièrement le parcours droit du DSS, les 62 autres relevant de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique.

Une candidature visait spécifiquement le parcours politiques publiques et a posé la question d'un jury propre à ce parcours récemment établi, qui valoriserait certainement ce parcours, et sera soumis à la réflexion du jury.

Chaque dossier a fait l'objet d'une double évaluation par les membres des deux sous-jurys de sociologie, anthropologie et science politique, et d'une évaluation par chacun des trois membres du sous-jury de droit. Les principaux critères d'évaluation ont été la qualité du parcours scolaire, le type d'établissement fréquenté (le jury étant particulièrement attentif aux profils universitaires), la qualité du projet de recherche, mais aussi, de manière plus générale, la pertinence du projet de scolarité à l'ENS.

À l'issue de cette sélection, 23 candidat.e.s ont été déclaré.e.s admissibles : 9 en droit et 14 en sciences sociales (dont 1 au titre du double diplôme ESSEC/ENS). L'ensemble de ces admissibles a été entendu par trois sous-jurys, dont l'un exclusivement consacré aux candidat.e.s en droit. Les dossiers de candidature en droit étaient remarquablement meilleurs que les années précédentes. Ils étaient néanmoins encore plus socialement marqués que par le passé, l'essentiel des dossiers provenant de candidats masculins issus des écoles ou collèges de droit des universités Paris I et Paris II.

## 2. Les épreuves orales d'admission

Les deux épreuves orales ont été organisées successivement, le tout durant une heure par candidat. La première épreuve, d'une durée de 20 minutes, a consisté en une présentation de dix minutes (cinq minutes pour le sous-jury de droit) au cours de laquelle les candidat.e.s exposaient les grandes lignes de leur candidature devant l'ensemble du jury. Cette présentation était suivie d'un entretien de dix minutes (quinze minutes pour le sous-jury de droit). Les questions du jury ont notamment porté sur le parcours du candidat, le projet de recherche et le projet de scolarité à l'ENS (enseignements de sciences sociales, enseignements dans les autres départements et participation à la vie de l'ENS).

A l'issue de ces vingt premières minutes, les candidat.e.s, ont reçu par mail ou par l'intermédiaire du canal de discussion du logiciel de visioconférence un sujet à préparer en 20 minutes directement en lien avec le projet de recherche annoncé. Chaque candidat.e a ainsi eu à travailler sur un sujet personnalisé. Il a pu s'agir de commenter un document, un tableau ou un court extrait d'un ouvrage (ou d'un article) central dans la bibliographie envoyée par les candidat.e.s (par exception, un texte non-cité dans le projet de recherche mais en relation avec celui-ci a pu être soumis au candidat).

Une fois ce temps de préparation achevé, les candidat.e.s ont eu entre 5 et 10 minutes pour présenter le fruit de leur réflexion, puis ont échangé avec les membres du jury à propos de ce document, tableau ou citation.

A l'issue de ces deux épreuves d'oral, le jury du DSS a retenu 12 candidat.e.s (5 en droit, 7 en sciences sociales). Ces douze propositions ont toutes été validées lors du jury d'admission du 3 juillet 2020.